



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

OBJET : CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2025

AVIS PUBLIC

Aux personnes et contribuables de la Municipalité
de Saint-Christophe d'Arthabaska

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil a adopté à la séance ordinaire du 4 novembre 2024 le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025 en vertu de l'article 148 du Code municipal.

SÉANCES à 19 h 30
Mardi 14 janvier
Mardi 4 février
Mardi 4 mars
Mardi 1er avril
Mardi 6 mai
Mardi 3 juin
Mardi 8 juillet
Mardi 12 août
Mardi 2 septembre
Vendredi 3 octobre – 13 h 30 Article 314.2 LERM
Mardi 18 novembre
Mardi 2 décembre

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 19 DÉCEMBRE 2024.

Me Katherine Beaudoin, avocate
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en le diffusant sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19 décembre 2024.

Me Katherine Beaudoin, avocate
Directrice générale et greffière-trésorière